15E ARRT

fiche projet

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

LA SAVINE VALLON DES TUVES

© STÉPHANIE TETU

Les 1 391 logements sociaux de la Savine ont été réalisés dans les années 1970, sur un plateau isolé. Lancé en 2008, un premier projet de rénovation urbaine est remis en cause en 2010, suite à la découverte d'amiante dans les bâtiments.
Confié au collectif d'architecture Germe&JAM, un nouveau projet prend alors le parti d'une démolition intégrale du quartier, à l'exception de la résidence de la Petite Savine, avec un relogement des habitants dans et hors site.
Ce projet rompt l'isolement du plateau en créant, en contrebas, une centralité au contact du Vallon des Tuves. Le relogement et les premières transformations de la Savine s'achèveront en 2020.

Une seconde phase a été lancée dans le cadre du NPNRU. Elle a pour objectif d'achever la mutation de site tout en poursuivant la travail d'accroche au reste de la ville.

LES ENJEUX

- **Reloger près de 1000 ménages, dont une moitié hors site.**
- **Créer une centralité urbaine (logements, commerces, équipements publics) à l'interface de la Savine et du Vallon des Tuves et multiplier les connexions (espaces publics, parc du canal) à travers la pente séparant ces deux quartiers.**
- **Diversifier l'habitat à la Savine comme au Vallon des Tuves.**
- **Mettre en valeur le paysage en créant le parc du canal et une « lisière active » en limite du massif de l'Etoile.**
- **Accompagner les populations fragilisées ou marginalisées.**

LA SAVINE VALLON DES TUVES

HELIOS IMAGE / ROLAND GRUNCHEC

QUELQUES OPÉRATIONS LIVRÉES SUR SITE

© STÉPHANIE TÉTU/MRU

Ⓐ **Maison du projet** boulevard de la Savine / Logirem / 2015 (Architecte : Olivier Moreux - CITIZENSHIP)

© FABIEN GROUE / CIT'IMAGES

Ⓑ **Le Mazet du Vallon** 44 chemin du Vallon des Tuves / Logirem / 13 logements / 2011 (Empreinte Architectes)

© STÉPHANIE TÉTU/MRU

Ⓒ **Résidence de La Mure** 131 boulevard de la Savine / Logirem / 80 logements / 2017 (Architecte : Jérôme Siame)

© STÉPHANIE TÉTU/MRU

Ⓓ **Couronne** 133 boulevard de La Savine / Logirem / 65 logements / 2017 (Tangram Architectes)

QUELQUES OPÉRATIONS LIVRÉES HORS SITE

© ANNE VAN DER STEGEN / LOGIREM

Résidence Naturalys Château Gombert, 13e / Logirem / 49 logements / 2015 (Architectes : Archimed)

© ANNE VAN DER STEGEN / LOGIREM

Nouvel horizon Saint Antoine, 15e / Logirem / 41 logements / 2015 (Techni Architecture)

© VINCENT RUFFE

Résidence LIVI La Cabucelle, 15e / Logirem / 51 logements / 2017 (Atelier Bouillaud Donnadieu Architectes)

© ANNE VAN DER STEGEN / LOGIREM

Les Hauts de Massalia Sainte-Marthe, 14e / Logirem / 28 logements / 2017

LA SAVINE VALLON DES TUVES

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

AUTRES OPÉRATIONS LIVRÉES SUR SITE

Boulevard de la Savine
Soléam /2018

Préfabriqués Groupe Scolaire
Ville de Marseille /2017

L'Oliveraie 9 logements
49 chemin du Vallon des Tuves / Logirem /
/ 2012

LIVRÉES HORS SITE

Train Bleu 41 logements,
Saint-Charles, 1er/
Logirem / 2017

DÉSENCLAVER ET RECENTRER POUR RELOGER ET DÉVELOPPER

germe &JAM

La réponse architecturale urbaine et paysagère fondamentale est l'aménagement du parc du canal et de ses traverses (traverse Béranger, traverse du coteau) entendu comme espace de réunion et de liaison du vallon et de la Savine Haute.

Le désenclavement s'appuie ainsi sur un double recentrement :

– recentrement autour du parc du canal et de ses équipements futurs en développant un urbanisme de lisière en haut (site de l'école et du croissant) et en bas (îlot de la Maison Pour tous, petite Savine, site du gymnase).

– recentrement du vallon des Tuves en créant un nouveau centre urbain ouvert sur le boulevard du Bosphore lui-même porteur de l'objectif d'intégration métropolitaine.

L'objectif de l'action à court terme se traduit simplement, reloger pour désenclaver en recentrant et permettre le développement futur.

L'ENCLAVEMENT SAVINOIS

– la boucle de voirie en cul de sac
– la rupture de pente
– le coteau boisé et la promenade du canal
– les traversées dans la pente
– l'enclos de l'école sur l'éperon
– l'ancien « tour de ville » et le chapelet des parvis
– la tour « sommitale
– « le cirque intérieur », vide
– la figure de l'Acropole

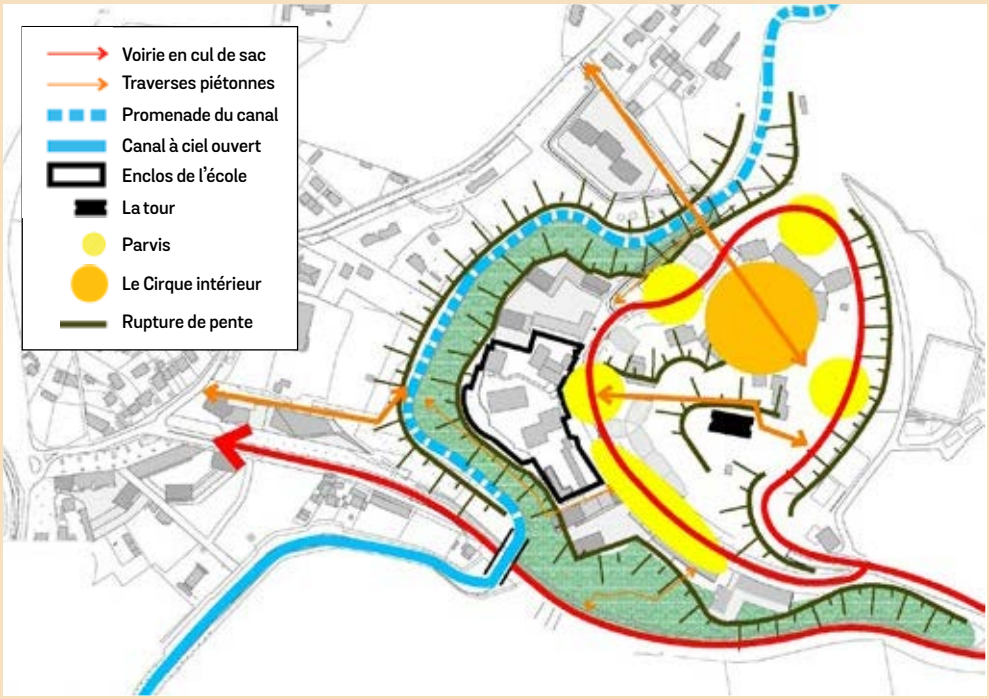

ROMPRE L'OPPOSITION VILLE BASSE / VILLE HAUTE

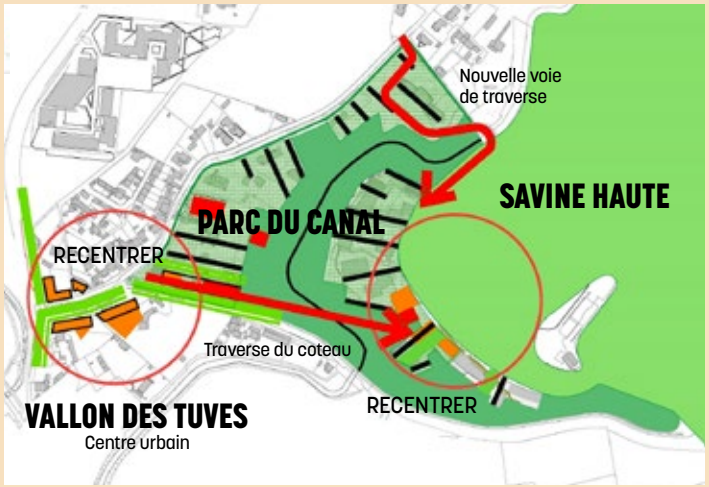

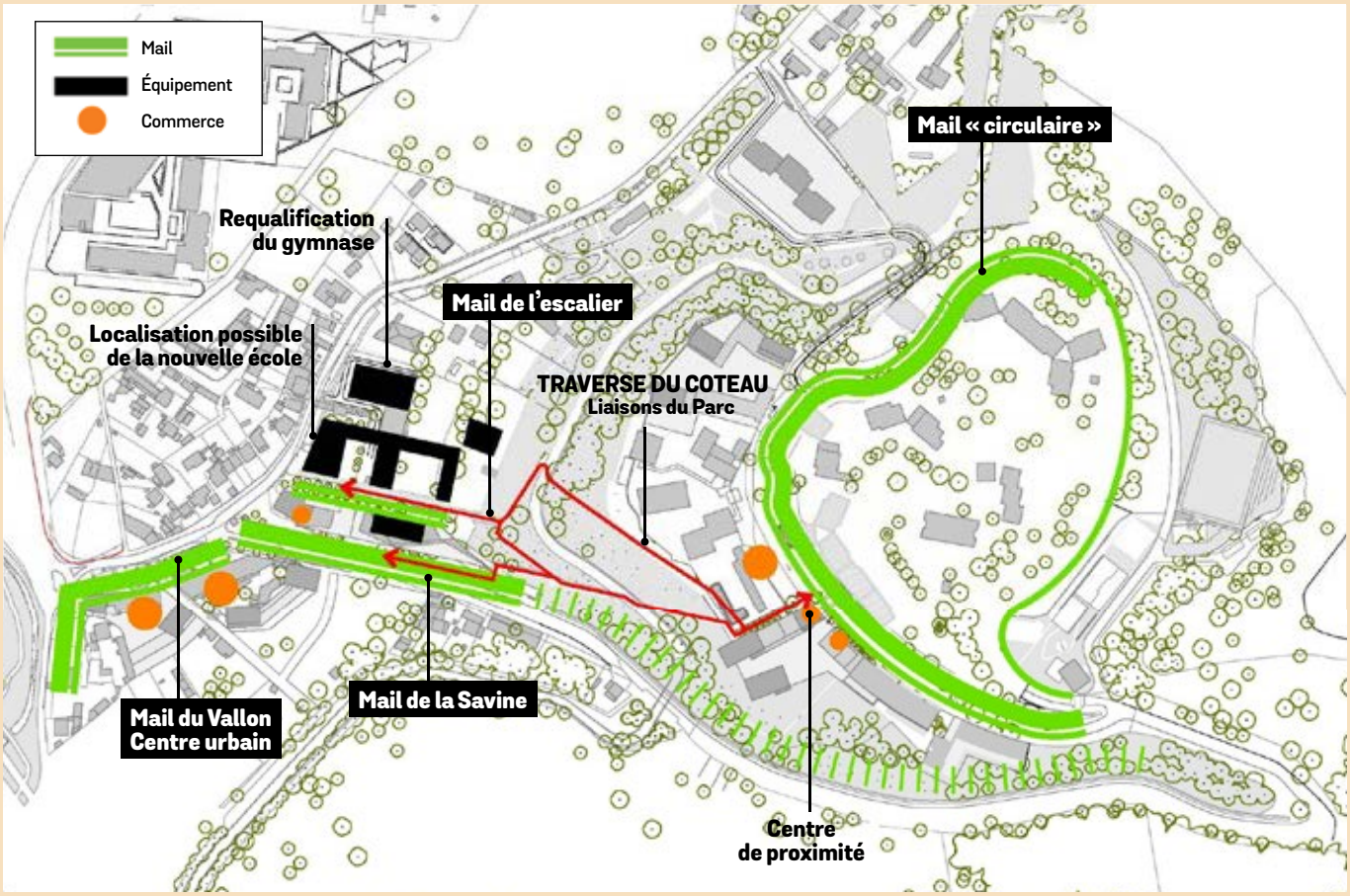

LE SYSTÈME DES ESPACES PUBLICS
un ensemble urbain unifié et cohérent Vallon des Tuves / la Savine

PARC DU CANAL

- **Un espace public « central » et équipé**
- **Une liaison entre le bas et le haut au travers de la rupture de pente**
- **Une façade de la Savine sur le parc et le Vallon**

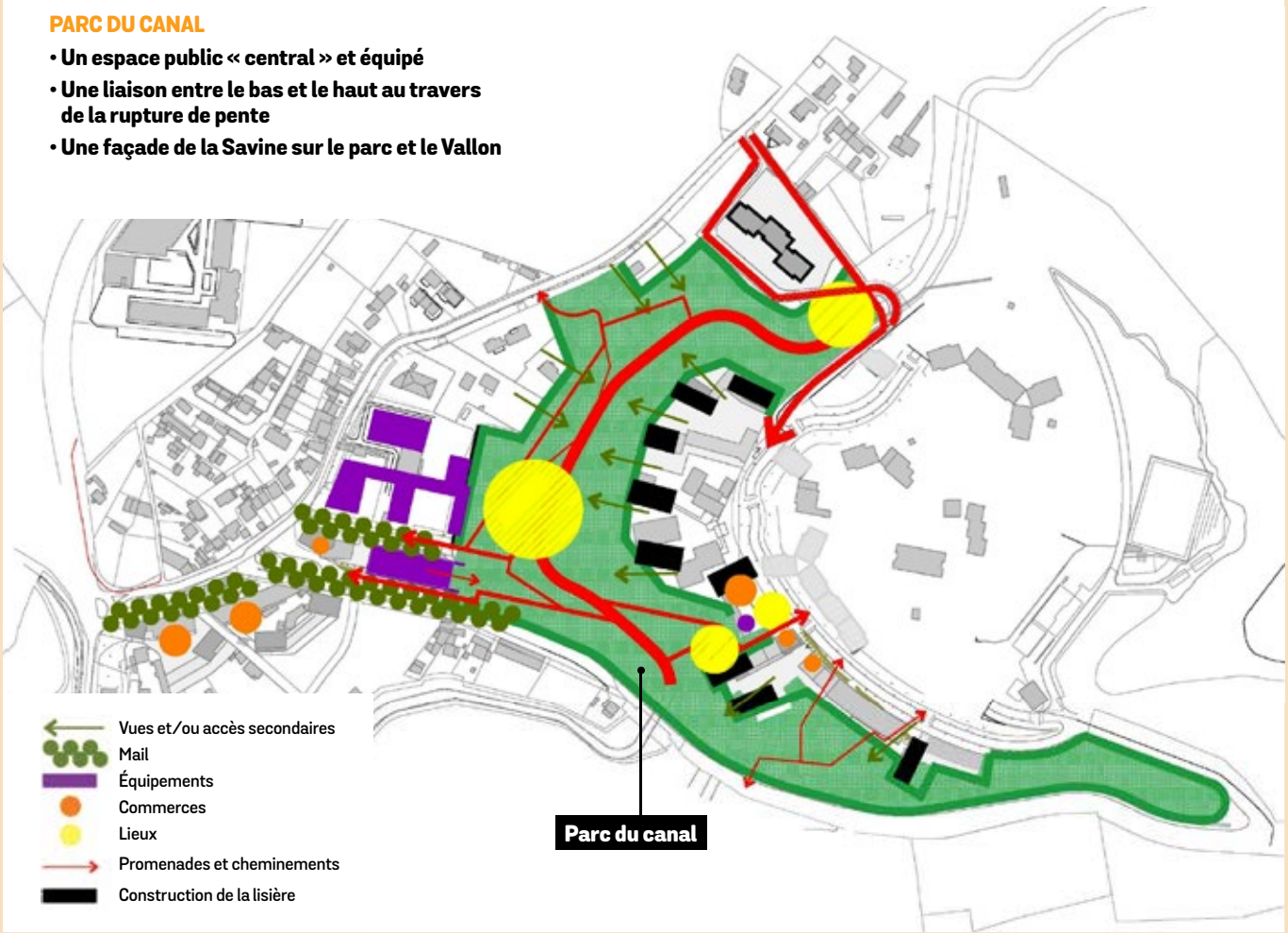

EN COURS OU À VENIR

AUTRES OPÉRATIONS EN COURS OU À VENIR

Démolition du bâtiment J
2018-2019

Démolition du bâtiment G2
2019

Démolition H et I
2020 (NPNRU)

Démolition D, E et K
2020-2022 (NPNRU)

Reconstitution
138 logements hors site (NPNRU)
- Acquaviva
- Îlot 3C Euromed (Marsiho)
- Sainte-Marthe

© MRU

① **Maison Pour Tous et crèche** boulevard de La Savine / Ville de Marseille / 2020 (Adrien Champsaur Architecture)

© ATTIK IMAGES

② **Équipements Savine Haute** rue de l'Étoile / Ville de Marseille / 2020 (Architecte : NAOM)

© MRU

③ **Réhabilitation de la Petite Savine** / Logirem / 104 logements / 2020 (Soisick Cléret Architecte)

© MRU

④ **Requalification des espaces publics** / Soléam / 2020 (Paysagiste : Laverne)

© BABEL+PRADO

⑤ **Bosphore** chemin du Vallon des Tuves / Immobilière Méditerranée / 39 logements / 2020 (Architecte : Babel+Prado)

© BABEL+PRADO

⑥ **Proue** chemin du Vallon des Tuves / Immobilière Méditerranée / 27 logements / 2020 (Architecte : Babel+Prado)

© PROFILÉA

⑦ **Terra Nova** / SCCV Les Pins Verts / 33 logements / 2020 (Architecte : ProfiléA)

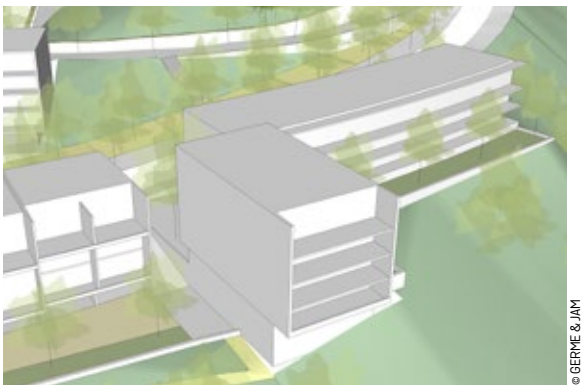
© GERME & JAM

⑧ **Programme Shl 08** /Foncière Logement / 27 logements / 2021

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

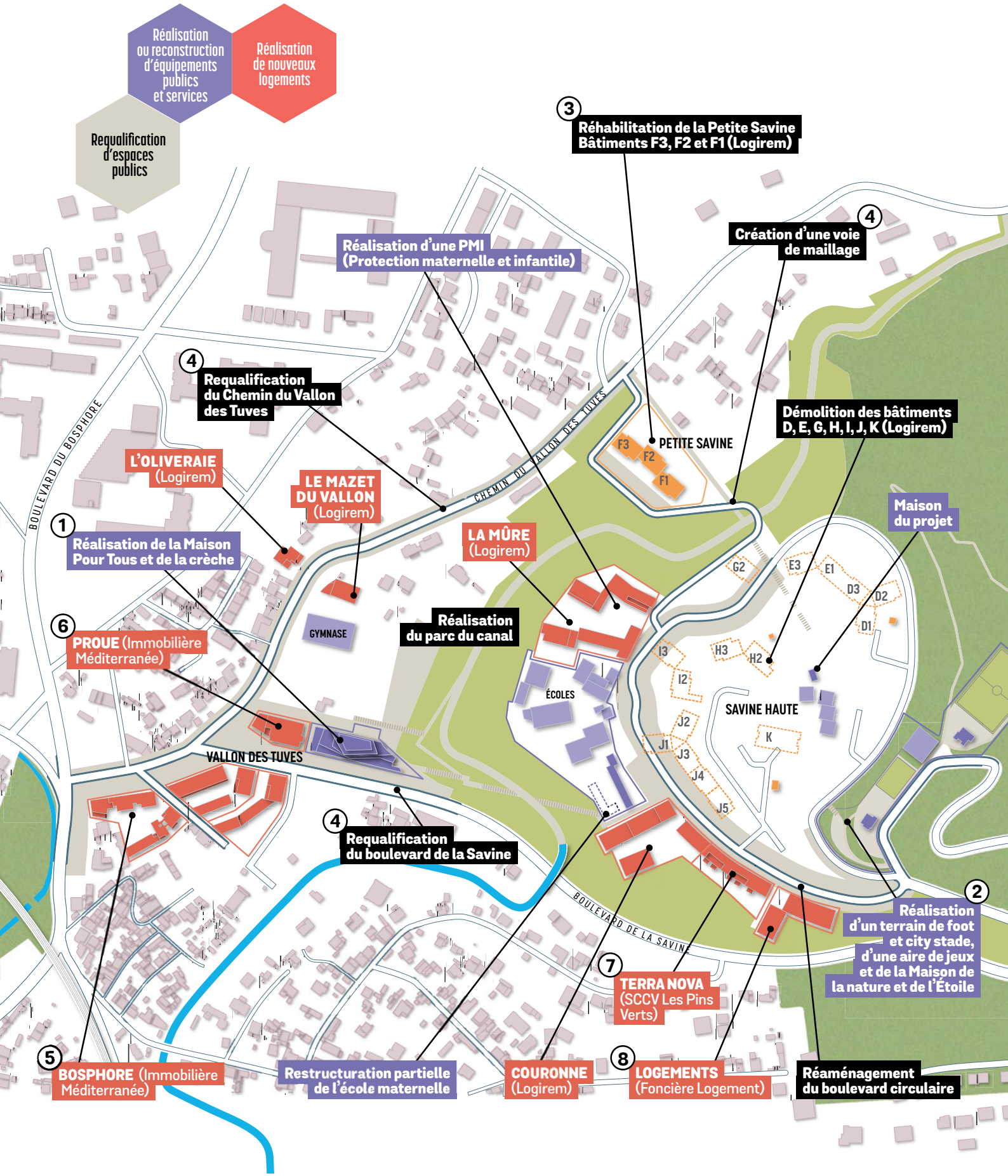

ARCHITECTE URBANISTE : PATRICK GERME – GERME & JAM – ARCHITECTURE.TERRITOIRES

FINANCEMENT

MONTANT TOTAL PNRU : **135,9 M€**

29 %	39 M€	ANRU
11 %	14,8 M€	VILLE DE MARSEILLE
2 %	3 M€	MÉTROPOLE AMP
2 %	2,1 M€	CONSEIL DÉPARTEMENTAL
3 %	4,4 M€	CONSEIL RÉGIONAL
42 %	57,5 M€	BAILLEURS
11 %	15 M€	AUTRES (DONT CDC : 0,2 M€)

ACTEURS DU PROJET

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont confié le pilotage du projet à **Marseille Rénovation Urbaine** qui coordonne toutes les opérations financées par l'ANRU, assure l'information du public et la concertation sur le projet de renouvellement urbain, en lien avec l'équipe Politique de la Ville.

Ce travail est réalisé avec l'ensemble des parties prenantes :

• **La Ville de Marseille,** en charge des équipements publics : Maison de la Nature et de l'Etoile, Maison Pour Tous, crèche, école maternelle, terrains de sport.

• **la Soléam,** société publique locale, en charge de la voirie et des espaces publics pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

• **Les bailleurs sociaux,** Logirem, qui réhabilite son patrimoine et qui construit des logements sociaux, ainsi que Immobilière Méditerranée.

• **L'équipe de la Politique de la Ville** qui est notamment en charge de la mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) : il s'agit de l'ensemble des actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier en matière de propreté, de sécurité, d'entretien des espaces publics…

• **Les habitants et les associations du quartier.** Ils interviennent dans le cadre des démarches de concertation pour contribuer à définir les différents programmes (logements, équipements, commerces et services, espaces publics).

CALENDRIER

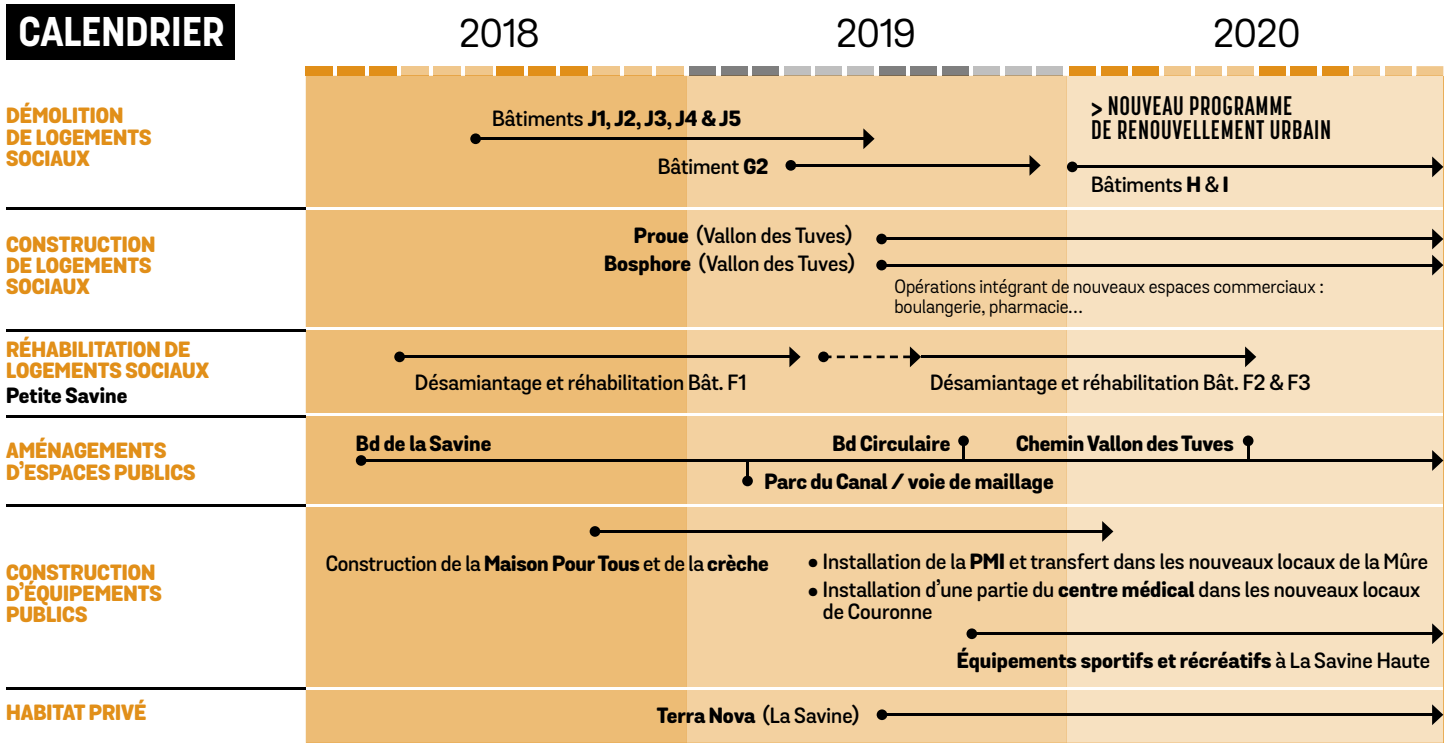

CONTACT Marseille Rénovation Urbaine • Immeuble CMCI • 2 rue Henri Barbusse • 13001 Marseille
04 91 14 56 70 • mru-externe@marseille.fr • www.marseille-renovation-urbaine.fr

Première édition : NOVEMBRE 2017
Mise-à-jour : AVRIL 2019